

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'UNE PUISSANCE
DE 16,6 MWc SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTAUT**

Demande de permis de construire

Par arrêté préfectoral du 18 mai 2026, une enquête publique est ouverte du 8 juin 2026 à 9 h. au 7 juillet 2026 à 12 h.

Cette enquête porte sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 16,6 MWc sur le territoire de la commune de Montaut, au lieu-dit « Chemin de Crieu à Trémoulet », porté par la société « Montaut Noisetier Energies ».

Toutes informations techniques relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Jeremy JAMEUX, chef de projet : Jeremy.Jameux@baywa-re.fr

Cette enquête est ouverte sur le territoire des communes de Montaut, siège de l'enquête, de Trémoulet et de Gaudiès.

Monsieur Patrick AVERLANT est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public aux dates suivantes :

- le lundi 8 juin 2026, de 9 h. à 12 h. en mairie de Montaut,
- le mardi 16 juin 2026, de 14 h. à 16 h. en mairie de Trémoulet,
- le vendredi 26 juin 2026, de 9 h. à 12 h. en mairie de Montaut,
- le vendredi 3 juillet 2026, de 14 h. à 16 h. en mairie de Gaudiès,
- le mardi 7 juillet 2026, de 9 h. à 12 h. en mairie de Montaut.

Un dossier, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et les avis des collectivités territoriales et de leurs regroupements, restera déposé à la mairie de Montaut pendant toute la durée de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est mis en ligne sur un registre dématérialisé sécurisé :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-montaut-noisetiers-energies-web/>

Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique sera, par ailleurs, mis à la disposition du public, depuis un poste informatique en libre accès dans les bureaux de la préfecture de l'Ariège.

Pendant la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre de l'enquête ouvert à cet effet en mairie de Montaut ou par voie postale directement à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie – Place de la Mairie – 09700 Montaut ou par courriel électronique à l'adresse suivante : ep-montaut-noisetiers-energies@democratie-active.fr

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, établie dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sera à la disposition du public pendant un an à la mairie de Montaut, à la préfecture de l'Ariège (DCIAT – bureau de l'appui territorial - cellule environnement et utilité public) et sur le site internet des services de l'État en Ariège à l'adresse :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/URBANISME/Implantation-d-une-centrale-photovoltaïque-au-sol-Commune-de-Montaut>

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de l'Ariège statuera sur la demande de permis de construire.